

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2026

Dûment convoqué le 22 septembre 2026

Le samedi 26 septembre 2026 à 9h30, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Thierry GAUDEC, Maire de TréfleZ, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Éric PRONOST, Véronique ILY, Claudie GUIVARCH, François LE FLOCH, Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Christian ABAZIOU, Marie Pierre KERDONCUFF.

Absents excusés : Ludovic PHILIPPE qui a donné pouvoir à Jocelyne PINVIDIC, Marie-Louise FAVRET qui a donné pouvoir à Thierry GAUDEC, Stéphane KERBRAT qui a donné pouvoir à Éric PRONOST, Romane QUENEHERVE qui a donné pouvoir à Véronique ILY, Anne BESCOND.

<u>Membres</u> :	
En exercice : 15	Secrétaire de séance :
Présents : 10	Véronique ILY
Votants : 14	

Délibération n°2026-09/09

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative sur le Budget Principal afin d'intégrer les travaux d'effacement des réseaux sur le projet de la Gare.

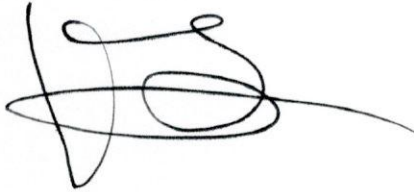
Section Investissement					
Dépenses					
chapitre	article	montant	chapitre	Article	montant
20	203	-50 000.00 €	204	204182	40 000.00 €
			21	2128	10 000.00 €
Total		-50 000.00 €	Total		50 000.00 €

après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer les décisions modificatives ci-dessus ;

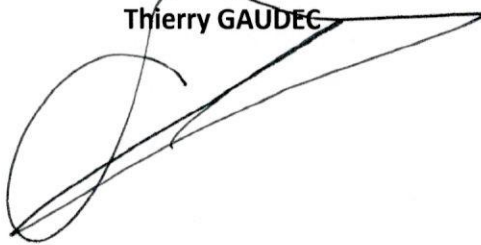
**Secrétaire de séance,
Véronique ILY**



Copie certifiée conforme.

Le Maire

Thierry GAUDEC



Publiée le
Transmis en préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.